

II

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique à la République fédérale
d'Allemagne à l'Ambassadeur du Canada à la
République fédérale d'Allemagne*

BONN/BAD-GODESBERG, le 26 janvier 1956.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 19 avril 1955, relative aux entretiens qui ont eu lieu entre représentants des Hautes-Commissions de France, du Royaume-Uni et des États-Unis au sujet de la conclusion d'un Accord prévoyant l'application aux Forces canadiennes et à leurs membres stationnés sur le territoire de la République fédérale:

de la Convention relative aux Droits et Obligations des Forces étrangères et de leurs membres sur le territoire de la République fédérale (modifiée),

de la Convention financière (modifiée)

et de l'Accord relatif au régime fiscal applicable aux Forces et aux membres des Forces (modifié).

Vous avez bien voulu joindre à cette lettre (Appendice A) un Mémorandum d'Accord par lequel sont désignées, conformément au paragraphe 4(b) de l'Article I du Titre I de la Convention sur les Droits et Obligations des Forces étrangères, les Puissances intéressées autorisées à agir au nom des Forces canadiennes.

Les dispositions dudit Mémorandum d'Accord agréent à mon Gouvernement. Votre lettre et son Appendice ainsi que la présente communication constitueront par conséquent l'Accord de nos Gouvernements visé au paragraphe 4 (b) de l'Article I du Titre I de la Convention sur les Droits et Obligations. Il est entendu que votre Ambassade se chargera de le communiquer officiellement au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur des États-Unis,
JAMES B. CONANT.

Son Excellence

Monsieur Charles S. A. Ritchie
Ambassadeur du Canada
22, Zittelmannstrasse
Bonn.